

FICHE EXPLICATIVE DETAILLEE
CREATION D'OPERATION - REHABILITATION DE L'ANSE DU PHARO

1. Objet

La Métropole d'Aix-Marseille Provence, gestionnaire du site, dans le cadre de sa compétence portuaire, a lancé une opération de restructuration.

Aujourd'hui composé d'un amoncellement de bâtiments délabrés, le projet prévoit une réorganisation complète de la Calanque qui en permettra, à terme, un usage optimisé afin d'accueillir une chaîne complète d'ateliers d'entretien et de réparations dédiés à la petite et moyenne plaisance et aux bateaux de tradition et pouvant s'inscrire avec pertinence dans l'offre actuelle (pôles de la Ciotat, Marseille Sud, GPMM et Estaque).

2. Descriptif de l'opération

Le site de l'anse du Pharo bénéficie d'un positionnement nautique privilégié et d'un environnement patrimonial et touristique unique sur le littoral méditerranéen. Il est ouvert sur la mer tout en étant protégé par la grande jetée, mais souffre par contre d'un enclavement terrestre relatif avec une desserte tortueuse dépendante de l'engorgement urbain.

A ce jour, des entreprises y sont implantées, mais l'état délabré des bâtiments, l'absence de moyens de mise à terre des bateaux adaptés et de quais à flot, et d'aire de carénage aux normes, ne permettent pas d'assurer une exploitation optimisée du site dans le respect de l'environnement naturel et urbain.

L'objectif à terme consiste donc à implanter et organiser des services dédiés à l'entretien/réparation de bateaux, couvrant l'ensemble de la gamme des besoins des plaisanciers métropolitains, et disposant des équipements nécessaires à leur exploitation : ateliers, quais, espace à terre, aire de carénage et moyens de levage. Sur le littoral méditerranéen, ces pôles multiservices sont de plus en plus privilégiés par les plaisanciers qui y trouvent une diversité d'acteurs et de savoir-faire, préférables à un essaimage d'installations moins performantes.

Cette offre de service sera concentrée sur le segment des bateaux de 12 à 18 mètres. Celle-ci voisinera avec l'offre très spécifique en place du chantier Ste Marie (jusqu'à 40 mètres).

Ainsi, 30 entreprises, représentant 45 emplois, sont attendues sur le site.



3. Calendrier prévisionnel avec phasage des principales étapes préalables au démarrage :

Dernier trimestre 2017 : concession d'aménagement à passer entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence et la SOLEAM

1^{er} trimestre 2018 : démarrage des études et dossier loi sur l'eau

2^{ème} trimestre 2018 : préparation du concours de maîtrise d'œuvre

2^{ème} trimestre 2019 : démarrage des travaux

1^{er} trimestre 2021 : fin des travaux

4. Montant de l'opération et crédits de paiement prévisionnels :

Les coûts prévisionnels estimés de cette opération s'élèvent à 10 800 000 € HT. La participation de la Métropole à l'opération s'élève à 4 000 000 €

Année 2017 : 2 000 000 € correspondant au versement de l'avance

Année 2018 : 500 000 €

Année 2019 : 1 500 000 €

5. Fiche d'impact / coût de fonctionnement ultérieur sur 5 années :

Aucun impact puisque le concessionnaire supportera le coût de fonctionnement ultérieur

6. Financements extérieurs susceptibles d'être mobilisés :

Demandes de subvention à faire dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et auprès du Département à hauteur de 4 M€ au titre des aménagements portuaires et urbains.